

Jeudi 13 mars 2025

Transports collectifs

À compter du 1^{er} mai 2025, les seuils de ressources pour les tarifs réduits sur le réseau STAR et la carte Sortir! seront revalorisés

Ce jeudi 13 mars 2025, les élus métropolitains ont voté la revalorisation des seuils de ressources pour bénéficier des dispositifs d'aide à la mobilité et aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. Ces aides, telles que les Tarifs Réduits des Transports (TRT) et la carte Sortir!, sont attribuées via les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Le maintien de seuils communs, depuis 2017, a permis de renforcer la lisibilité et de faciliter l'accès au droit aux deux dispositifs, une seule instruction suffisant à en déterminer l'éligibilité. Cette approche permet ainsi de simplifier les démarches et de lutter contre le non-recours aux droits.

Ces dernières années, dans un contexte d'inflation forte, des revalorisations de prestations sociales et familiales, du SMIC, et des pensions de retraite, ont été décidées. Les seuils des ressources mensuelles pour accéder à des prestations sociales devaient donc être ajustés, faute de quoi un certain nombre de bénéficiaires actuels n'y seraient plus éligibles.

Ainsi, Rennes Métropole a décidé, à compter du 1^{er} mai 2025 :

- d'augmenter le seuil de ressources n° 2 à 1 140 € pour une personne seule, contre 1 100 € actuellement ;
- d'augmenter le seuil de ressources n° 3 à 1 250 € pour une personne seule, contre 1 200 € actuellement.

en les déclinant aux différentes compositions familiales comme indiqué dans le tableau :

Composition de la famille	Seuil n° 1 Ressources mensuelles inférieures ou égales à	Seuil n° 2 Ressources mensuelles comprises entre...€ et...€	Seuil n° 3 Ressources mensuelles comprises entre...€ et...€
Personne seule	900 €	901 € et 1 140 €	1 141 € et 1 250 €
Couple	1 350 €	1 351 € et 1 710 €	1 711 € et 1 875 €
Couple/Personne seule avec 1 enfant	1 620 €	1 621 € et 2 052 €	2 053 € et 2 250 €
Couple/Personne seule avec 2 enfants	1 890 €	1 891 € et 2 394 €	2 395 € et 2 625 €
Couple/Personne seule avec 3 enfants	2 160 €	2 161 € et 2 736 €	2 737 € et 3 000 €
Couple/Personne seule avec 4 enfants	2 430 €	2 431 € et 3 078 €	3 079 € et 3 375 €
Couple/Personne seule avec 5 enfants	2 700 €	2 701 € et 3 420 €	3 421 € et 3 750 €
Par enfant supplémentaire	+ 270 €	+ 342 €	+ 375 €

Les Tarifs Réduits des Transports

Rennes Métropole peut prendre en charge la totalité ou une partie du prix de l'abonnement mensuel au réseau STAR et au service Handistar : prise en charge totale pour les usagers du seuil 1, prise en charge de 85% de l'abonnement pour les usagers du seuil 2, prise en charge de 50% de l'abonnement pour les usagers du seuil 3. Ces tarifs sous condition de ressources s'appliquent également aux services vélos et peuvent être accordés à tous les membres d'une famille habitant Rennes Métropole. [Plus d'informations](#)

En 2023, 67 000 personnes bénéficiaient du dispositif de tarifs réduits des transports (77% habitants de Rennes, 23% de Rennes Métropole hors Rennes).

La carte Sortir !

La carte Sortir ! permet d'assister à des spectacles, de pratiquer des activités régulières ou ponctuelles sportives, culturelles ou de loisirs, à tarifs préférentiels mais aussi d'organiser des sorties en groupe. Concrètement, c'est une aide allant de 105€ (seuil 1) à 75€ (seuil 3). Les étudiants (sous conditions) peuvent aussi en profiter. Le financement de la carte Sortir ! est assuré par Rennes Métropole et les communes adhérentes ainsi que le département d'Ille-et-Vilaine, la CAF et les bailleurs de logements sociaux. [Plus d'informations](#)

1 100 structures adhèrent au dispositif et près de 40 000 habitants de la Métropole bénéficient du dispositif Sortir !